
MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES



**SYNDICAT MIXTE POUR
L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLÉES
DU CROULT ET DU PETIT ROSNE**

**Étude pour l'identification d'une structure porteuse du SAGE Croult-
Enghien-Vieille Mer**

—
RÈGLEMENT DE CONSULTATION
—

MARCHE N°14-19-06

Date limite de remise des offres :

Lundi 15 avril 2019 avant 11h30

SOMMAIRE

1-1-Nom et adresse officiels de l'acheteur public.....	3
1-2-Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues	3
2-1-Objet du marché - nomenclature.....	3
2-2- Mode de passation et forme du marché	3
2-3- Caractéristiques principales	3
3-1-Décomposition du marché	4
3-1-1-Lots.....	4
3-1-2-Tranches	4
3-1-3-Phases	4
3-2-Quantité à fournir.....	4
3-3-Durée du marché - Délai d'exécution	4
3-5-Modalités de financement et de paiement.....	4
3-6-Délai de validité des propositions	5
3-7-Variantes.....	5
4-1-Contenu du dossier de consultation.....	5
4-2-Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique	5
4-3-Modification de détail au dossier de consultation.....	5
5-1-Documents à produire	5
5-1-1-Justificatifs de candidature	5
5-1-2-Contenu de la proposition.....	6
5-2-Compléments à apporter au cahier des charges	7
5-3-Langue de rédaction des propositions	7
5-4-Unité monétaire	7
5-5- Modalités de remise des propositions.....	7
5-6- Négociation.....	8
6-1-Critères de sélection des candidatures	8
6-2-Critères de jugement des offres	8
7-1-Renseignements relatifs aux groupements d'entreprises	9
7-2-Voies et délais de recours	9
7-2-1 -Instance chargée des procédures de recours.....	9
7-2-2 -Instance chargée des procédures de recours.....	9

Article 1 – Acheteur public

1-1-Nom et adresse officiels de l'acheteur public

Dénomination	S.I.A.H. des vallées du Croult et du Petit Rosne
Adresse	Rue de l'Eau et des Enfants
Code Postal	95500
Localité	Bonneuil-en-France
Pays	France
Téléphone	01.30.11.15.15.
Télécopieur	01.30.11.16.89.
Adresse Profil acheteur	www.achatpublic.com

1-2-Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires à l'élaboration de leur offre les candidats pourront adresser à la personne publique une demande écrite à l'adresse suivante :

Monsieur Loqmane JAMIL
SIAH des Vallées du Croult
Rue de l'eau et des Enfants,
95500 Bonneuil-en-France
Contact : <https://achatpublic.com>

Les candidats devront transmettre leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.achatpublic.com>. Les questions écrites des candidats devront parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres. Une réponse sera alors adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats.

Article 2 - Objet de la consultation

2-1-Objet du marché - nomenclature

La consultation porte sur les prestations suivantes :

Étude pour l'identification d'une structure porteuse du SAGE Croult-Engbien-Vieille Mer.

La description détaillée des prestations et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.).

Classification CPV

Objet principal : 71241000-9 – Etudes de faisabilité, service de conseil, analyse.

2-2- Mode de passation et forme du marché

La présente consultation est lancée selon la procédure adaptée en application des articles 27 et 77 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le marché prendra la forme d'un marché ordinaire à prix mixte, et comprend une tranche optionnelle au sens de l'article 77 du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics.

2-3- Caractéristiques principales

Le présent marché a pour objet l'identification de la structure porteuse du SAGE Croult-Engbien-Vieille Mer.

La loi dite Grenelle II, ou loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, indique que la mise en œuvre du SAGE doit être assurée par une structure qui englobe le périmètre du SAGE. La structure porteuse actuelle du SAGE n'est pas à l'échelle du territoire du SAGE. Il convient donc de mettre en place une structure porteuse à l'échelle du bassin versant.

Le présent marché vise à identifier différents scénarii de structuration possible de la structure porteuse du SAGE Croult-Engbien-Vieille Mer répondant aux enjeux suivants :

- être représentative des 87 communes du territoire du SAGE

- être pérenne dans le temps
- être facilement mise en œuvre
- répondre aux exigences réglementaires

Dans un deuxième temps (tranche optionnelle), il conviendra de proposer une rédaction de statuts de la forme juridique retenue.

Cette étude nécessite de la part du prestataire des compétences juridique, en prospective, jeu d'acteur ainsi qu'en concertation et animation de projet.

Article 3 - Dispositions générales

3-1-Décomposition du marché

3-1-1-Lots

Le marché ne comporte pas de lots.

3-1-2-Tranches

Il s'agit d'un marché comprenant une tranche ferme et une tranche optionnelle.

L'affermissement de la tranche optionnelle fera l'objet, le cas échéant, d'un ordre de service, avant la fin du délai d'exécution de la tranche ferme.

3-1-3-Phases

La tranche ferme du présent marché ne fait pas l'objet d'une décomposition en phases.

3-2-Quantité à fournir

Les quantités estimées sont exposées dans le bordereau des prix forfaitaires et unitaires.

3-3-Durée du marché - Délai d'exécution

Durée du marché : Le marché court à compter de sa date de notification jusqu'à l'achèvement complet des prestations.

Délai d'exécution : Le démarrage de l'étude cours à compter de la date de l'ordre de service de commencement de l'étude ou de la notification du marché valant ordre de service.

La durée prévisionnelle de la mission est évaluée à 5 mois pour la tranche ferme et 3 mois pour la tranche optionnelle.

Toutefois le prestataire pourra proposer un planning prévisionnel permettant de réaliser cette étude dans un autre délai. Ce délai-devra être précisé dans l'acte d'engagement.

Le prestataire fournira un planning prévisionnel en considérant que la durée globale de réalisation du présent marché (tranches ferme et optionnelle incluses) ne devra pas excéder 12 mois.

L'affermissement de la tranche optionnelle fera l'objet, le cas échéant, d'un ordre de service, avant la fin du délai d'exécution de la tranche ferme.

La prestation devra être exécutée selon les termes du CCAP et CCTP.

3-4- Lieu d'exécution des prestations

Le présent marché concerne le territoire du SAGE Croult Enghien Vieille Mer défini par arrêté inter-préfectoral du 11 mai 2011, soit un territoire d'une superficie de 446 km² qui couvre 87 communes réparties sur les départements du Val d'Oise (95) et de la Seine-Saint-Denis (93).

3-5-Modalités de financement et de paiement

- Mode de financement : fonds propres de l'établissement public ;
- Mode de paiement : Virement bancaire (Mandat administratif), unité de compte du marché : Euro.

Délai global de paiement de 30 jours à compter de la réception de la facture.

NB : Les demandes de paiement devront s'effectuer via le progiciel de comptabilité CHORUS (mode opératoire joint au CCAP).

3-6-Délai de validité des propositions

Le délai de validité des propositions est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

3-7-Variantes

Le dossier de consultation comporte une solution de base. Les candidats devront répondre à cette solution. Aucune variante ne pourra être proposée par les candidats.

Article 4 - Dossier de consultation

4-1-Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- Règlement de la consultation ;
- Acte d'Engagement - (à compléter) ;
- C.C.A.P et son annexe ;
- C.C.T.P et ses annexes ;
- Bordereau des prix forfaitaires et unitaires - (à compléter) ;

4-2-Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique

Le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante :

<https://www.achatpublic.com>

Les soumissionnaires pourront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

4-3-Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'envoyer au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

Article 5 - Présentation des propositions

5-1-Documents à produire

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

5-1-1-Justificatifs de candidature

L'acheteur accepte que le candidat présente sa candidature sous la forme d'un [document unique de marché européen](#) (DUME), établi conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne établissant le formulaire type pour le document unique de marché européen susvisé, en lieu et place de la déclaration sur l'honneur et des renseignements mentionnés à l'[article 48](#) du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

- Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le prestataire :
 - Lettre de candidature signée ou formulaire DC 1 complété et signé,
 - Déclaration du candidat ou formulaire DC 2.
- La déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée, que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir ;
- L'attestation sur l'honneur, dûment datée et signée, que le candidat n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8251-1, L. 8231-1 et L. 8241-1 du code du travail ;
- Redressement judiciaire : Le candidat produit la copie du ou des jugements prononcés, s'il est en redressement judiciaire ;

- Un extrait K-Bis ;
- Le RIB du titulaire et / ou du (des) co-traitant (s) et sous-traitant ,
- Engagement : Le candidat produit si nécessaire les pouvoirs des personnes habilitées à l'engager juridiquement.

Engagement juridique des opérateurs invoqués à l'appui de la candidature : pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution du marché, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

- La déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée établissant que le candidat est à jour de ses obligations fiscales et sociales.

Les certificats justifiant de sa situation à cet égard devront être fournis par le titulaire dans un délai de dix (10) jours après que la personne publique l'ait informé du choix du Pouvoir Adjudicateur.

Ces certificats sont :

- ou bien copie « attestée conforme à l'original par la société avec date et signature originale de l'état annuel des certificats reçus délivré par le T.P.G. au vu des certificats fiscaux et sociaux originaux pour l'année précédant la consultation,
 - ou bien les copies certifiées conformes (dans les mêmes conditions) de ces mêmes certificats.
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des cinq dernières années ;
 - Liste des principales fournitures ou des principaux services effectués (5 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;
 - Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestations de services de même nature que celles du marché ;
Les exigences citées précédemment sont disponibles sur le site du MINEFE et téléchargeables à l'adresse suivante : <https://ww.economie.gouv.fr/cedef/formulaires-marches-publics>

5-1-2-Contenu de la proposition

Outre les documents de candidature, l'offre contiendra :

- L'Acte d'engagement dûment complété ;

Il sera accompagné éventuellement par les demandes d'acceptation des sous-traitants, et d'agrément des conditions de paiement, pour tous les sous-traitants de premier rang désignés au marché (annexe de l'acte d'engagement en cas de sous-traitance) ; En cas de groupement : un tableau de répartition des honoraires entre co-traitants par élément de mission.

- Le C.C.A.P et son annexe ;
- Le C.C.T.P et ses annexes ;
- Le bordereau des prix forfaitaires et unitaires - (à compléter) ;
- Un mémoire technique dans lequel :
 - ✓ Le candidat exposera la méthodologie envisagée et décrira les moyens humains dont il dispose pour cette prestation. Une personne devra être désignée comme interlocutrice principale du SIAH du Croult et du Petit Rosne (joindre CV de la personne concernée).
 - ✓ Le candidat reprendra tous les points cités à l'article « Jugement des propositions » du présent règlement afin de détailler la manière dont la proposition répond à chacun de ces critères.

En outre, pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en plus de l'annexe :

- Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics,

5-2-Compléments à apporter au cahier des charges

Sans objet.

5-3-Langue de rédaction des propositions

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

5-4-Unité monétaire

Le pouvoir adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

5-5- Modalités de remise des propositions

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat. La taille maximale des plis acceptés par la plateforme de dématérialisation est de 20 Go, pour chaque pli (candidature ou offre).

Le pouvoir adjudicateur attire l'attention des candidats sur les délais de téléchargement et de chiffrement inhérents à la transmission électronique des offres via la plateforme. Sachant que des paramètres tels que : les capacités techniques du matériel, le type de raccordement à Internet et le trafic sur le réseau internet, sont à prendre en compte et peuvent augmenter le délai moyen de téléchargement.

En cas de survenance d'un problème technique ou lié à l'utilisation de la plateforme, le candidat pourra obtenir une assistance d'urgence au moyen d'une hotline : 0 892 23 21 20 (0,15€ TTC/mn).

- **Présentation des dossiers et format des fichiers**

Le fichier contenant les documents de la candidature, et notamment le DC1, doit s'intituler « candidature, Numéro du Marché-Nom de l'entreprise ». Le fichier contenant les documents de l'offre, et notamment l'acte d'engagement, doit s'intituler « offre + Numéro du marché-Nom de l'entreprise ».

Les formats acceptés par le pouvoir adjudicateur sont les suivants : pdf,.doc,.xls,.ppt,.odt,.ods,.odp, ainsi que les formats d'image jpg, png et de documents html.

Le candidat ne doit pas utiliser de code actif dans sa réponse, tels que : formats exécutables,.exe, .com,.scr, etc. ; macros ; activeX, applets, scripts, etc.

- **Horodatage**

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés. Après le dépôt du pli sur la plateforme, un accusé de réception est adressé au candidat par courrier électronique donnant à son dépôt une date et une heure certaines, la date et l'heure de fin de réception faisant référence.

Pour l'horodatage, le fuseau horaire de référence est : GMT/UTC +1.

Tout dossier dont le dépôt se termine après la date et l'heure limite est considéré comme hors délai.

- **Virus**

Les candidats doivent s'assurer que les fichiers transmis ne comportent pas de virus.

La réception de tout fichier contenant un virus entraînera l'irrecevabilité de l'offre. Si un virus est détecté, le pli sera considéré comme n'ayant jamais été reçu et les candidats en sont avertis grâce aux renseignements saisis lors de leur identification.

- **Matérialisation**

À l'issue de l'ouverture des plis les candidatures et les offres feront l'objet d'une matérialisation qui aura pour effet de transformer l'offre électronique en offre papier. L'offre ainsi matérialisée donnera lieu, à la signature manuscrite de l'acte d'engagement par les parties.

- **Remise sur support papier**

L'article 41-I du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, précise qu'à compter du 1^{er} octobre 2018, les communications et échanges d'informations devront être réalisés par voie électronique. Les offres devront être déposées à l'adresse suivante : <https://www.achatpublic.com>.

Aucun pli papier ne sera accepté.

5-6- Négociation

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de recourir à une phase de négociation. Dans cette éventualité, au terme d'un premier classement provisoire des offres effectué selon les critères énoncés au présent règlement de consultation, des discussions de négociation pourront être engagées avec le ou les candidats les mieux placés. Dans l'affirmative, seront retenus au maximum les 3 meilleurs candidats ayant obtenu les meilleures notes.

Les négociations porteront sur les moyens d'améliorer la qualité des offres techniques et financières.

Les négociations pourront faire l'objet d'un entretien et/ou d'échanges de courriels. Les candidats seront alors informés de la date, de l'heure et du lieu des entretiens par écrit (télécopie ou courriel). Ils seront entendus dans des conditions équivalentes de durée.

Les candidats présélectionnés seront informés par télécopie ou courrier ou mail, dans un délai raisonnable, des points sur lesquels porteront la négociation ainsi que des dates et heures limites de remise des nouvelles offres. Le délai de validité de ces nouvelles offres sera fixé à 120 jours.

À l'issue des négociations, le pouvoir adjudicateur établira un nouveau classement et désignera l'attributaire du marché.

Article 6 - Jugement des propositions

Le jugement des propositions sera effectué au moyen des critères et sous-critères suivants :

6-1-Critères de sélection des candidatures

- Garanties professionnelles et financières,
- Garanties techniques.

6-2-Critères de jugement des offres

- Valeur technique de la proposition (60 %) appréciée au regard des sous-critères suivants :
 - 1- Cohérence des moyens humains affectés à l'étude avec la méthodologie proposée (30 pts) :
 - ❖ Collaborateurs (chef de projet, ingénieur, technicien, sigiste...) dédiés à la réalisation et au suivi de l'étude, qualifications et expériences, disponibilité de ceux-ci pour l'étude, et formations ;
 - ❖ Temps-homme estimé pour la réalisation de chaque mission (y compris pour les éléments de mission de type forfaitaire et qui seront rémunérés comme tel) en précisant le type de postes ;
 - ❖ (Directeur de projet, chargé d'étude, ingénieur-sénior, technicien, technicien-sigiste...) et les coûts afférents (coût/jour) ;
 - ❖ Gestion de la mission en l'absence du (ou des) chargé(s) de mission désigné(s) par le bureau d'études avec niveau de compétence et expérience identique ;
 - ❖ Organigramme.
 - 2- Moyens matériels affectés à l'étude (5 pts) :
 - ❖ Matériels et équipements techniques dédiés à la conduite de la mission ;
 - ❖ Logiciels (bases de données, SIG...).
 - 3- Méthodologie envisagée pour la conduite de l'étude (note sur 35).
 - 4- Mode d'organisation du travail, animation et conduite des réunions (note sur 10) :
 - ❖ Principe de circulation et de transmission des informations entre les différents intervenants et, plus spécifiquement entre le SIAH et le maître d'œuvre ;
 - ❖ Conditions d'organisation proposées pour la conduite des réunions ;
 - ❖ Moyens, méthode et délais consacrés aux temps de concertation avec les acteurs du territoire.

5- Cohérence du planning général et détaillé au regard de la méthodologie proposée et les contraintes diverses inhérentes à la démarche (20 pts) :

- ❖ Délai ;
- ❖ Garanties de réactivité et de disponibilité à l'émission des ordres de services.

- Prix des prestations (40 %) apprécié au regard du Bordereau des prix forfaitaires et unitaires.

Article 7 - Renseignements complémentaires

7-1-Renseignements relatifs aux groupements d'entreprises

Le candidat se présente sous la forme d'un prestataire unique ou d'un groupement. Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur.

En cas de groupement, le mandataire précisera dans l'offre, la nature et l'étendue des prestations réalisées par chacun des membres du groupement.

7-2-Voies et délais de recours

7-2-1 -Instance chargée des procédures de recours

Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
2-4 boulevard de l'Hautil
BP 322
95027 Cergy-Pontoise France
Téléphone : 01 30 17 34 00
Fax : 01 30 17 34 59
Courriel : greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr

7-2-2 -Instance chargée des procédures de recours

Précisions concernant les voies et délais d'introduction des recours :

- Le **Référé précontractuel**, conformément aux dispositions des articles L.551-1 et suivants et R.551-1 et suivants du Code de Justice Administrative, peut être introduit devant le tribunal administratif avant la conclusion du contrat;
- Le **Référé contractuel**, conformément aux dispositions des articles L.551-13 et suivants et R.551-7 et suivants du Code de Justice Administrative, peut être introduit devant le tribunal administratif dans un délai de 31 jours suivants la publication d'un avis d'attribution du contrat, ou en l'absence d'une telle publication dans un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat ;
- Le **Recours pour excès de pouvoir**, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du Code de la Justice Administrative, peut être introduit devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois, à compter de la notification de la décision d'attribution ou de rejet;
- Le **Recours de pleine juridiction**, conformément à la procédure issue de l'arrêt du *Conseil d'Etat, 16 juillet 2007, Société Tropic Travaux signalisation*, dans un délai de deux mois à compter de la publicité annonçant la conclusion du marché, tout candidat évincé peut former un recours devant le tribunal administratif. Ce recours pourra, le cas échéant, être assorti d'une demande de référé-suspension (article L 521-1 du Code de justice administrative).